



Communauté
d'Agglomération
du Grand Besançon

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

EXTRAIT DU REGISTRE des délibérations du Conseil de Communauté

N° délib. : 000022

Séance du lundi 26 juin 2006

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à La CCID
sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET
Conseillers communautaires en exercice : 138

Étaient présents : **Amagney :** Jean-Pierre FOSTEL **Arguel :** André AVIS **Audeux :** Françoise GALLIOU **Auxon-Dessous :** Jacques CANAL **Auxon-Dessus :** Serge RUTKOWSKI (jusqu'au rapport 1.2.3) **Avanne Aveney :** Christian GAGNEPAIN (jusqu'au rapport 2.1), Jean-Pierre TAILLARD **Besançon :** Eric ALAUZET, Denis BAUD (jusqu'au rapport 2.6), Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS (à partir du rapport 1.2.1), Patrick BOURQUE, Françoise BRANGET (à partir du rapport 1.1.2 et jusqu'au rapport 9.2), Catherine COMTE-DELEUZE, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI, Marie-Marguerite DUFAY, Emmanuel DUMONT, Béatrice FALCINELLA, Jean-Louis FOUSSERET, Didier GENDRAUD (jusqu'au rapport 4.7), Abdel GHEZALI (jusqu'au rapport 1.2.4), Michel JOSSE, Loïc LABORIE, Lucile LAMY, Michel LOYAT (à partir du rapport 1.1.2), Annie MENETRIER, Franck MONNEUR (à partir du rapport 1.2.5), Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE, Jean ROSSELOT, Jean-Claude ROY, Danièle TETU (à partir du rapport 1.1.6), Corinne TISSIER **Beure :** Philippe CHANEY **Boussières :** Michel POULET **Busy :** Philippe SIMONIN **Chalezeule :** Raymond REYLE **Champagney :** Claude VOIDEY **Champoux :** Norbert DUPREY (représenté par Mme Bernadette PERRIN) **Champvans les Moulins :** Jean-Marie ROTH **Chaucenne :** Bernard VOUGNON **Chaufontaine :** Alain CUCHE (représenté par Mme Christiane BEUCLER) **Chemaudin :** Jean-Yves RENOUEUX **Deluz :** Yves TARDIEU **Ecole Valentin :** André BAVEREL, Yves GUYEN **François :** Françoise GILLET, Claude PREIONI **Grandfontaine :** Jean JOURDAIN **La Chevillotte :** Jean PIQUARD **La Vèze :** Philippe CHANAU **Mamirolle :** Jacques-Henry BAUER (jusqu'au rapport 1.1.6) **Marchaux :** Bernard BECOULET **Mazerolles le Salin :** Daniel PARIS **Miserey Salines :** Denis JOLY (jusqu'au rapport 2.1) **Montfaucon :** Pierre CONTOZ, Jean-Marie VERNET **Montferrand le Château :** Marcel COTTINY, Pascal DUCHEZEAU **Morre :** Gérard VALLET **Nancray :** Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET **Noironte :** Bernard MADOUX (à partir du rapport 1.1.2) **Novillars :** Raymonde BOURLON, Bernard BOURDAIS **Pirey :** Robert STEPOURJINE **Pouilley les Vignes :** Jean-Marc BOUSSET, Albert DEPIERRE **Pugey :** Marie-Noëlle CAMBIER **Rancenay :** Michel LETHIER **Roche lez Beupré :** Roland BARDEY, Michel SCHNAEBELE **Routelle :** Claude SIMONIN (représenté par M. Pierre DAGON LARTOT) **Saône :** Bernard GUYON **Serre les Sapins :** Gabriel BAULIEU, Nicole BARBEAU (représentée par Mme Christine MESNIER) **Tallenay :** Jean-Yves PRALON **Thise :** Jacques SIFFERLIN **Torpes :** Denis JACQUIN (représenté par M. Gérard PIERLOT) **Vaire Arcier :** Patrick RACINE **Vaux les Prés :** Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 1.1.6)

Étaient absents : **Auxon-Dessous :** Jacques THIEBAUT **Auxon-Dessus :** Michel BITTARD **Besançon :** Catherine BALLOT, M. Teddy BENETEAU de LAPRAIRIE, Martine BULTOT, Claire CASENOVE, Annaïck CHAUVET, Rosine CHAVIN-SIMONOT, Jean-Claude CHEVAILLER, Nicole DAHAN, Yves-Michel DAHOUI, Jean-Jacques DEMONET, Françoise FELLMANN, Vincent FUSTER, Paulette GUINCHARD, Sylvie JEANNIN, Sébastien MAIRE, Bernard LAMBERT, Christophe LIME, Jacques MARIOT, Bruno MEDJALDI, Frédérique MOZER, Jocelyne GIROL, Jacqueline PANIER, Catherine PUGET, Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN, Michel ROIGNOT, Martine ROPERS, Joëlle SCHIRRER, Nicole WEINMAN **Beure :** Pierre JACQUET **Boussières :** Bertrand ASTRIC **Braillans :** Alain BLESSEMAILLE **Chaleze :** Josseline SEITZ **Chatillon le Duc :** Gilbert CANILLO, Jean-Marie DELACHAUX **Chemaudin :** Gilbert GAVIGNET **Dannemarie sur Crête :** Gérard GALLIOT, Jean-Pierre PROST **Fontain :** Jean-Paul DILLSCHNEIDER **Genes :** Gabriel JANNIN **Grandfontaine :** Richard SALA **Larnod :** Martine BERGIER **Le Gratteris :** Nicole JANNIN **Mamirolle :** Dominique MAILLOT **Miserey Salines :** Marcel FELT **Morre :** Jean-Michel CAYUELA **Osseille :** Jacques MENIGOZ **Pelousey :** Jacques TERVEL, Annick CHARPY **Pirey :** Claude BARTHOD-MALAT **Saône :** Christelle PETITJEAN **Thise :** Claude BULLY **Thoraise :** Jean-Paul MICHAUD **Vaire le Petit :** Jean-François THIEBAUD **Vorges les Pins :** Charles BATISTE

Secrétaire de séance : Emmanuel DUMONT

Procurations de vote :

Mandants : J. Thiebaut, M. Bittard, C. Ballot, T. Beneteau de Laprairie, A. Chauvet, R. Chavin-Simonot, J-C Chevailler, Y-M Dahoui, J-J Demonet, F. Fellmann, D. Gendraud (à partir du rapport 5.1), P. Guinchard, S. Jeannin, S. Maire, F. Monneur (jusqu'au rapport 1.2.4), D. Tetu (jusqu'au rapport 1.1.5), P. Jacquet, B. Astric, J. Seitz, J-P Dillschneider, J-H Bauer (à partir du rapport 1.1.7), D. Joly (à partir du rapport 2.2), J-M Cayuela, C. Barthod-Malat

Mandataires : J. Canal, S. Rutkowsky, B. Cypriani, P. Bontemps, E. Alauzet, M-O Crabbe-Diawara, J-L Fousseret, E. Dumont, J-C Roy, B. Falcinella, C. Tissier (à partir du rapport 5.1), D. Poissenot, A. Ghezali, F. Presse, D. Baud (jusqu'au rapport 1.2.4), L. Lamy (jusqu'au rapport 1.1.5), P. Chaney, M. Poulet, G. Baulieu, A. Avis, J-P Martin (à partir du rapport 1.1.7), A. Baverel (à partir du rapport 2.2), G. Vallet, R. Stepourjine

Objet : Journées Nationales de Micro et Nanotechnologies

Journées Nationales de Micro et Nanotechnologies

Rapporteur : Denis BAUD, Vice-Président

Inscription budgétaire	
BP 2006	Montant BP 2006 : 30 000 €
Imputation : 65.90	Montant de l'opération : 3 000 €
	Solde après cette opération : 27 000 €

Préambule

Après Paris en 2000, Grenoble dans le cadre de MINATEC2001, Toulouse en 2002 dans le cadre du SITEF, Lille en 2003 et Cassis (Marseille Provence Métropole) en 2004, les 6^{èmes} Journées Nationales des Micro et Nanotechnologies se tiendront à Besançon les 6, 7 et 8 novembre 2006.

Le Centre de Transfert en Micro et Nanotechnologies (CTMN) participe activement au réseau de recherche en Micro et Nanotechnologies dont la vocation est de rapprocher les laboratoires et les industriels.

Le CTMN a été créé le 24 août 2004 suite à la dissolution en septembre 2004 du CTM. Il constitue, sous une forme associative, l'organisme de transfert du pôle de ressources technologies « Microtechniques » qui est l'un des 7 pôles identifiés dans le contrat de plan Etat Région 2000-2006.

Une aide de 73 K€, au titre du financement des missions de transfert de technologies du C.T.M.N., a été allouée par décision du Conseil de Communauté du 25 mars 2005.

Les Journées des Micro et Nanotechnologies, initialement prévues du 10 au 12 octobre 2005, ont fait l'objet de l'attribution d'une subvention de 3 000 € par délibération du 27 mai 2005. Compte tenu du report de la manifestation à novembre 2006, il est nécessaire de la soumettre à nouveau à la décision des élus.

I. Objet de la manifestation

Ces journées visent à rassembler les communautés académiques et industrielles dans le domaine des Micro et Nanotechnologies pour faire le point sur les grands thèmes tels que :

- la nano-électronique,
- la nano-photonique,
- la nano-écriture,
- la biotechnologie et l'ingénierie biomédicale,
- la micro-fabrication de micro et nano-systèmes,
- le packaging avancé,
- les mémoires non volatiles, les micro-sources d'énergie...

Chaque année, plus de 200 personnes participent à ces journées, dont 60% d'académiques, 30 à 35% d'industriels (PME et grands groupes), le reste des inscrits étant des institutionnels nationaux ou régionaux. Ces journées sont très importantes car le domaine des micro et nanotechnologies est un domaine stratégique et déterminant pour l'avenir de l'industrie aussi bien dans le domaine des STIC (sciences et technologies de l'information et de la communication) que dans d'autres secteurs tels que la biologie, l'environnement, la sécurité et bien d'autres champs d'application.

Aussi, le fait que ces journées soient organisées en Franche-Comté permettra de promouvoir le dynamisme et l'excellence de la région dans ce domaine.

II. Déroulement de la manifestation

Organisées par le R3N en étroite collaboration avec le Club Micro-Nanotechnologies et, sur le plan régional, par le CTMN et FEMTO-ST, les journées 2006 se dérouleront de la façon suivante :

- le lundi 6 novembre après midi sera consacré à des visites de sites industriels et académiques de la région Franc-Comtoise,
- la conférence se déroulera les mardi 7 et mercredi 8 novembre. Elle comprendra 8 sessions orales et 3 sessions posters.

Le programme de la conférence n'est pas encore complètement arrêté. Il consistera en une trentaine d'exposés. Par ailleurs, les Actions Concertées Incitatives (ACI) seront présentées en lien avec le Ministère de la Recherche.

400 personnes sont attendues.

Dans le cadre des sessions de travail, trois thématiques seront abordées :

- les travaux effectués dans le cadre des projets Réseau de recherche en Micro et Nano Technologies (RMNT) et Réseau National en Nanosciences et Nanotechnologies (R3N) labellisés,
- des travaux de recherche non liés au R3N,
- les pôles de compétences de la région franc-comtoise

Un espace sera réservé aux industriels du domaine afin de leur permettre de présenter, via les stands mis à leur disposition, leurs produits, savoir-faire et compétences. Les réseaux européens du domaine seront également présents.

Un repas de gala sera organisé le mardi soir à Arc et Senans.

III. Ouverture à l'Europe

Chaque année, une partie du programme est consacrée à présenter l'activité d'autres pays européens dans le domaine, sur une thématique spécifique.

En 2003 à Lille, la Belgique et la Grande-Bretagne représentée par l'Université de Glasgow, étaient présentes.

En 2004 à Cassis, le CSEM (Centre Suisse d'Electronique et de Microtechnique) en la personne de André Perret, a présenté l'activité helvétique en Biotechnologie.

Pour les Journées 2006, deux intervenants allemands ont déjà été sollicités pour participer : le premier présentera un panorama global de l'activité en micro et nanotechnologie en Allemagne, le deuxième se focalisera sur un domaine d'excellence en particulier.

La Suisse devrait être représentée sur les thématiques qui intéressent plus particulièrement la Franche-Comté pour permettre de renforcer la coopération transfrontalière.

Enfin, un représentant de la Commission Européenne sera invité pour présenter le 7^{ème} Plan Cadre de Recherche et Développement (PCRD).

Le CTMN sollicite le Grand Besançon pour l'organisation de ces journées à hauteur de 3 000 €. Le budget prévisionnel global de la manifestation est d'environ 100 000 €.

Les Conseils Régional et Général y participent respectivement à hauteur de 3 000 € chacun.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **alloue une subvention de 3 000 € aux Journées Nationales de Micro et Nanotechnologies des 6, 7 et 8 novembre 2006, ladite subvention se substituant à la précédente validée le 27 mai 2005,**
- **autorise Monsieur le Président à signer la convention.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 95

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération du lundi 26 juin 2006

Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Pour extrait conforme

Le Président



PREFECTURE DU DOUBS
DCLE 1 REÇU LE
7 JUIL. 2006

CONVENTION

Entre

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, représentée par son Président, Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, agissant en vertu de la délibération du Conseil de Communauté du 26 juin 2006, d'une part

et,

L'association bénéficiaire, dénommée Centre de Transfert en Micro et Nanotechnologies (CTMN), dont le siège est situé 39 rue de l'Observatoire - BP 1445 - 25007 BESANCON CEDEX 3, et représentée par son président Monsieur Jean-Pierre GERARD, d'autre part.

Préambule

Le Centre de Transfert en Micro et Nanotechnologies (CTMN) constitue sous une forme associative l'organisme de transfert du pôle de ressources technologies « microtechniques » qui est l'un des sept pôles identifiés dans le contrat de plan Etat-Région 2000/2006.

Les 6èmes Journées des Micro et Nanotechnologies, organisées sur le plan régional par le CTMN, se dérouleront du 6 au 8 novembre 2006 à Besançon. Cet événement est d'importance puisqu'il s'inscrit dans un domaine stratégique et déterminant pour l'avenir de l'industrie dans des secteurs multiples et diversifiés d'une part et qu'il permet de fait de promouvoir le dynamisme et l'excellence du territoire dans ces domaines d'autre part.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1^{er} – Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les différents engagements des parties dans le cadre de de l'organisation des Journées des Micro et Nanotechnologies organisées pour leur 6^{ème} édition à Besançon du 6 au 8 novembre 2006.

Article 2 – Engagement de l'association

L'association s'engage à :

- mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation de son objectif ;
- utiliser la subvention versée par la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon aux seuls objets de l'article 1^{er} ;
- transmettre à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon le compte-rendu financier de la manifestation, au plus tard dans les six mois suivant la date de clôture de l'exercice pour lequel a été attribuée la subvention ;
- citer la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon comme partenaire dans l'opération de communication sur la manifestation.

Délibération du lundi 26 juin 2006

Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Article 3 – Engagement de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon s'engage à soutenir les 6èmes Journées Nationales des Micro et Nanotechnologies qui se tiendront à Besançon les 6, 7 et 8 novembre 2006 par le versement d'une subvention d'un montant de 3 000 €, conformément à la délibération du Conseil de Communauté du 26 juin 2006.

Article 4 – Modalités de versement de la subvention

La subvention sera versée en une seule fois, au compte ouvert au nom de l'association Centre de Transfert des Micro et Nanotechnologies (CTMN) :

Code banque :

3	0	0	0	4
---	---	---	---	---

Code guichet :

2	4	8	2	
---	---	---	---	--

Numéro de compte :

0	0	0	1	0	0	0	1	8	0	6
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

 Clé

5	2
---	---

Raison sociale et adresse de la banque :
BNP PARIBAS

Article 5 – Dispositions particulières de contrôle

L'association s'engage à faciliter le contrôle de la réalisation de l'action et à justifier à tout moment, sur la demande des services de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, de l'utilisation de la subvention reçue. Elle tiendra les documents administratifs et comptables à leur disposition à cet effet.

L'absence totale ou partielle du respect des clauses prévues à l'article 2 de la présente convention pourra avoir pour effets :

- l'interruption de l'aide financière de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon ;
- la demande de reversement en totalité ou en partie des montants alloués ;
- la non-prise en compte des demandes de subvention ultérieurement présentées par l'association.

Article 6 – Responsabilités – Assurance

Les activités de l'association sont placées sous sa responsabilité exclusive.

Article 7 – Résiliation

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure.

Article 8 – Durée de la convention

La présente convention est établie pour la durée de l'exercice budgétaire 2006.

Article 9 – Litiges

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution de la présente convention sera de la compétence du Tribunal Administratif de Besançon.

Article 10 – Délégation d'attribution

L'ordonnateur et le comptable assignataires sont respectivement le Président de la CAGB et Monsieur le Trésorier Payeur du Grand Besançon.

Fait en deux exemplaires, à le

Le Président de l'Association
Centre de Transfert en Micro et Nanotechnologies,

Jean-Pierre GERARD

Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Grand Besançon,

Jean-Louis FOUSSERET